



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2016

DELIBERATION N° 23

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Pour : 24
Contre : /
Abstentions: 4
(PC)

Objet :
Cession des parcelles
cadastrées section
AV n° 7, 11, 19, 136 et
140 - Autorisation
accordée à Monsieur
le Maire de signer la
promesse de vente et
l'acte notarié
correspondants avec
la Société « IN
SITOM »

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, expose que la Commune est propriétaire de terrains, situés « quartier de Romatet ».

Il s'agit des parcelles suivantes :

Section	N	Lieudit	Contenance
AV	7	Quartier de Romatet	00 ha 25 a 20 ca
AV	11	Allée du Val des Près	00 ha 00 a 98 ca
AV	19	Quartier de Romatet	00 ha 00 a 34 ca
AV	136	Quartier de Romatet	00 ha 52 a 05 ca
AV	140	20 chemin Delaur	00 ha 01 a 04 ca
		Contenance totale	00 ha 79 a 61 ca

Ces terrains sont classés en zone UB au PLU (exception faite de la AV n°11 classée en zone UD).

Monsieur Gilles LASSABE rappelle la volonté de la Commune de favoriser une mixité sociale en matière d'habitat. Dans ce cadre, il fait état du projet de la société « IN SITOM » de réaliser une opération de 8 lots à bâtir et d'un immeuble d'environ 22 logements destinés à de la location sociale.

Monsieur Gilles LASSABE propose au Conseil Municipal de céder les parcelles précitées d'une superficie totale de 79 a 61 ca au prix de 650 000 € à la société « IN SITOM » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié correspondants.

Par un courrier en date du 16 juillet 2015, le service des domaines a estimé la valeur de ces terrains à 608 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Décide** de céder les parcelles cadastrées section AV n° 7, 11, 39, 136, 140 d'une contenance totale de 79 a 61 ca au prix de 650 000 € à la société « IN SITOM »,
- . **Dit** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié correspondant avec le représentant de la société « IN SITOM »,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires pour parvenir à la conclusion de cette transaction.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 30 mars 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016